



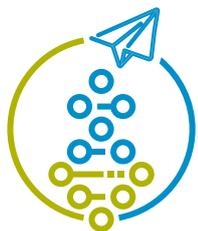
Vers un service **postal européen durable**





**Manifeste du
secteur postal
européen
présentant ses
priorités et
objectifs pour le
nouveau cycle
institutionnel**





La livraison, inscrite dans nos gènes

Les Membres de PostEurop **s'engagent à offrir un service postal durable, efficace et innovant** dans toute l'Union européenne et au-delà, afin de soutenir une économie européenne plus forte et plus compétitive.

Afin de relever des défis sociaux, environnementaux et économiques en constante évolution, nous investissons dans le développement de services alternatifs offrant de nouvelles fonctionnalités innovantes et nous nous mobilisons pour une distribution efficace des envois postaux. En créant des emplois durables et en réduisant notre empreinte écologique, nous sommes convaincus que nous pouvons créer des solutions qui répondent aux besoins de nos clients, aussi bien maintenant que pour l'avenir.

Les Membres de PostEurop souhaitent collaborer avec les décideurs politiques européens et toutes les parties prenantes pendant la législature 2019-2024 en vue de favoriser le progrès dans les **trois domaines prioritaires** suivants:

Faciliter le marché unique

- Le service universel doit rester le point de départ de la législation sur les services postaux - en offrant flexibilité et durabilité économique et financière
- Une bonne collaboration entre les différentes Directions générales de la Commission européenne est la clé de l'élaboration de politiques cohérentes, tout en apportant une sécurité juridique

Promouvoir une Europe numérique

- Il n'est pas nécessaire de réglementer davantage le marché de la livraison de colis
- Les règles de protection des données doivent être interprétées de manière harmonisée dans toute l'Union européenne, car les postes sont des partenaires de confiance et les dérogations au RGPD sont justifiées
- La mise en œuvre des modifications apportées à la législation douanière pour 2021 doit être plus souple - une approche cohérente et simplifiée pour faciliter la mise en œuvre

Soutenir la durabilité

- Les opérateurs postaux s'engagent pour contribuer à la réalisation d'objectifs de développement durable, notamment l'utilisation rationnelle des ressources, la gestion des achats et des déchets et la qualité de l'air



Faciliter le marché unique

Les Membres de PostEurop sont un **des moteurs de croissance économique du Marché unique**. Ils favorisent l'inclusion sociale en **reliant** les différentes régions entre elles, les consommateurs et les producteurs, les Institutions et les citoyens. Les postes bénéficient de la confiance des citoyens européens et constituent **un facteur essentiel pour l'économie de l'Union européenne**, des zones rurales aux zones urbaines et suburbaines.



Nous opérons dans les **28** pays de l'UE



Desservons **258 millions** de points de livraison



Représentons **1%** du PIB total de l'UE

Depuis l'ouverture totale du marché des services postaux à la concurrence en 2013, les Membres de PostEurop ont considérablement gagné en efficacité dans tous les domaines. Ils **remplissent leur mission de service universel et fournissent une offre de haute qualité à travers l'UE**, en proposant des solutions innovantes répondant aux besoins des particuliers, des entreprises et de tous les utilisateurs du service postal.

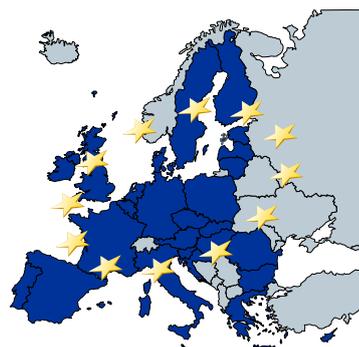
Le service universel doit rester le point de départ de la législation relative aux services postaux

Le service universel est au cœur du cadre législatif postal et les Membres de PostEurop estiment qu'il doit rester le point central de la législation. **Aucune réglementation sectorielle supplémentaire n'est nécessaire.** D'autres législations régissent des domaines qui ont une incidence sur le secteur postal, notamment celles concernant l'emploi, les douanes, la fiscalité, le droit des consommateurs, la protection des données, les plateformes et la concurrence.

Le service universel doit être déterminé en fonction des besoins des utilisateurs et de l'évolution des marchés nationaux. Les marchés postaux européens sont fortement influencés par les usages et les besoins nationaux. **Une plus grande subsidiarité est nécessaire pour pleinement tenir compte de ces circonstances spécifiques.**

Les Membres de PostEurop **demandent un cadre réglementaire souple.** Il n'y a pas de solution unique en matière de définition des obligations de service universel (OSU). Les opérateurs doivent pouvoir proposer des solutions de livraison innovantes et fournir des services qui s'adaptent aux besoins de leurs clients.

Les Membres de PostEurop évoluent dans un écosystème fragile qui connaît un déclin structurel et continu dans le domaine du courrier et une concurrence féroce dans le domaine des colis. Les décideurs politiques doivent **soigneusement rechercher un équilibre entre**



le développement de la concurrence et la viabilité des obligations de service universel.

Un marché en déclin a tendance à moins attirer de nouveaux acteurs. Les prestataires du service universel étant déjà affaiblis par le déclin du marché du courrier, le développement de la concurrence ne se fera pas dans des conditions équitables mais se ferait au détriment des prestataires du service universel et de la pérennité du service.

Le service universel doit être durable économiquement et la façon dont il est financé est importante. Si les revenus provenant du service universel ne couvrent pas ou ne peuvent pas couvrir le coût du service, des ressources publiques devraient compenser le prestataire de service universel.

Une politique cohérente pour une sécurité juridique

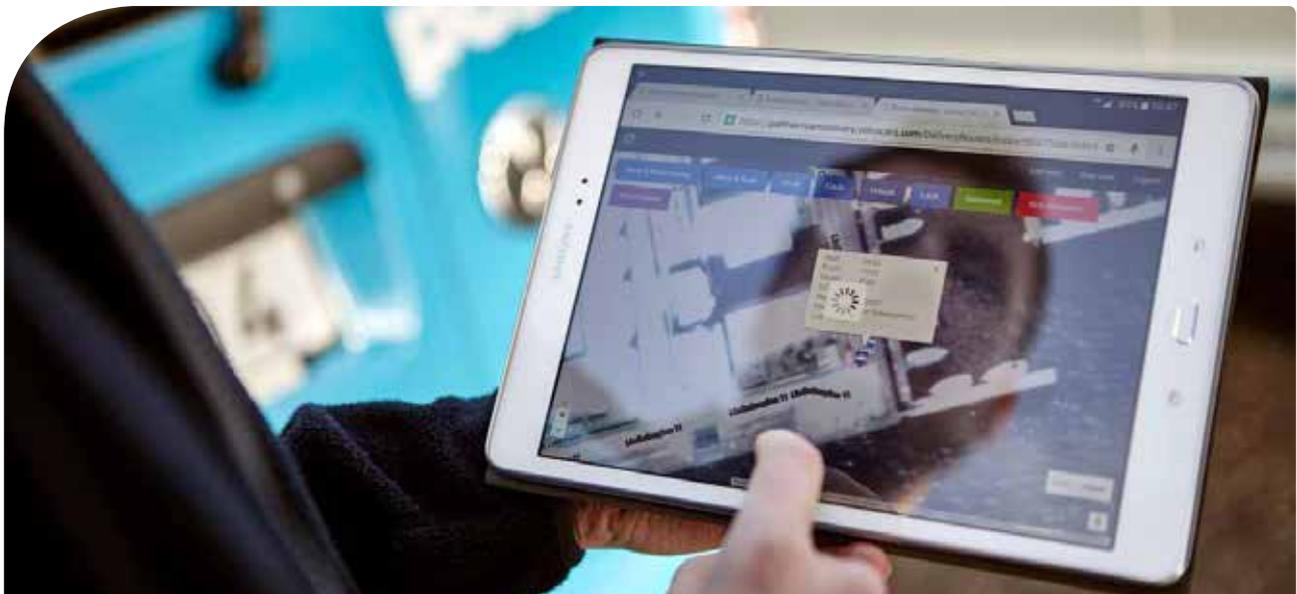
Une coordination étroite entre les Directions générales de la Commission européenne est nécessaire pour assurer la cohérence juridique entre les réglementations de l'UE.

Les Membres de PostEurop sont impactés par les politiques européennes dans de nombreux domaines, notamment les douanes, la sécurité aérienne, la TVA, les marchés publics, le commerce, les réseaux de communication, la technologie, la réglementation du travail, la protection des consommateurs et les règles de concurrence. Si de nouvelles propositions législatives sont formulées dans ces domaines, elles devraient tenir compte des conséquences et des interactions avec les autres textes législatifs européens.



Promouvoir une Europe numérique

Les opérateurs postaux constituent une **pierre angulaire** du commerce électronique, secteur en croissance rapide et **pilier essentiel** du Marché unique numérique de l'UE. **L'UE a reconnu la contribution de notre secteur** dans une étude récente¹, laquelle indique que «la croissance dynamique du commerce électronique transfrontière a été principalement facilitée par [...] les investissements des transporteurs de colis», la fourniture de services de livraison aux niveaux national et transfrontalier s'étant globalement améliorée au cours de la dernière décennie.



Employons
2 millions de personnes



Traitons
60 milliards d'envois en Europe par an



Collectons des envois déposés dans
720 000 boîtes aux lettres publiques

Le commerce électronique ouvre de nouveaux horizons pour les commerçants, les consommateurs et l'ensemble de l'économie européenne. Les Membres de PostEurop **améliorent l'intégration de leur logistique locale, offrent des services de livraison transfrontière de colis plus flexibles et plus visibles** ainsi que de meilleurs outils et services de suivi des envois à leurs clients.

La plupart des vendeurs en ligne sont des **PME**. Les Membres de PostEurop ont lancé des initiatives leur fournissant des **services personnalisés pour favoriser leur réussite** et même étendre leurs activités au-delà des frontières nationales.

Le prix des colis devient de plus en plus abordable sous l'effet du développement du e-commerce, qui entraîne **une plus grande efficacité** des opérateurs postaux et en parallèle l'émergence de solutions innovantes pour satisfaire les besoins des utilisateurs.

Il n'est pas nécessaire de réglementer davantage le marché de la livraison de colis

La livraison des articles de commerce électronique ne nécessite pas de réglementation supplémentaire. Le système fonctionne bien tel qu'il est, et **nous pouvons compter sur les forces du marché pour apporter les meilleures solutions**. Conformément au principe selon lequel une intervention réglementaire n'est justifiée que dans des situations de défaillance identifiable du marché et, étant donné qu'aucune défaillance de marché n'a été constatée, rien ne justifie une réglementation européenne plus poussée du marché de la livraison transfrontière de colis. **Plus de réglementation aurait un impact négatif sur la réactivité et l'innovation.**

Le secteur de la livraison de colis est **extrêmement concurrentiel, avec une forte pression sur les prix et un effort constant d'innovation**. La croissance du commerce électronique et des achats transfrontaliers a été rendue possible grâce à la participation significative des opérateurs de services de livraison. **Les Membres de PostEurop ont beaucoup investi pour saisir cette opportunité:**



augmentation de leurs capacités de traitement, développement de systèmes informatiques de pointe, offre de nouveaux services et développement de solutions innovantes pour leurs clients.

Les règles de protection des données doivent être interprétées de manière harmonisée

Nous prenons la protection des données extrêmement à cœur. **Depuis des siècles, on fait confiance aux postes européennes pour transporter des informations de façon sûre et sécurisée.** Nous collectons, traitons, transmettons et stockons une grande quantité de données, y compris électroniquement, sur les expéditeurs, les destinataires et les envois postaux eux-mêmes. Ces données peuvent être envoyées aux pays de destination, y compris en dehors de l'Union européenne.

Nos Membres traitent généralement les données pour **se conformer aux exigences légales** telles que le dédouanement et la sécurité; pour **l'efficacité opérationnelle** - par exemple, le tri, le transport et l'optimisation des tournées de livraison; ou encore pour offrir des **services personnalisés aux clients**, comme des informations sur les livraisons et la possibilité de communiquer facilement en temps réel.

Les règles portant sur la protection des données - qu'elles soient générales, telles que le Règlement

général sur la protection des données (RGPD), ou spécifiques au secteur des communications électroniques - ont un **impact significatif sur les Membres de PostEurop. Les autorités nationales de protection des données les comprennent et les interprètent différemment**, ce qui pose des problèmes à nos Membres quant à l'interprétation et à la mise en œuvre des nouvelles exigences de l'UE en matière de données.

Actuellement, **les opérateurs postaux de l'EEE ont besoin de se prévaloir des dérogations prévues à l'article 49 du RGPD pour pouvoir assurer les services postaux transfrontaliers**. Si notre secteur était en mesure de développer des mesures de sauvegarde sectorielles - telles qu'un **code de conduite**, un mécanisme de **certification** et des **clauses contractuelles et de protection des données** standard - les objectifs poursuivis par le RGPD et PostEurop n'en seraient que mieux servis.

Mise en œuvre flexible des modifications dans les procédures douanières pour 2021

Plusieurs nouveautés douanières et fiscales entrent en vigueur en **2021, ce qui impliquera de profonds changements pour les opérateurs postaux**. Ces textes législatifs contribueront au **renforcement du Marché intérieur de l'UE et les opérateurs postaux mobilisent des ressources considérables** aux niveaux européen et national afin de réussir leur mise en œuvre.

L'Union postale universelle (UPU) met actuellement en œuvre une ambitieuse «Feuille de route pour l'échange de données électroniques préalables» afin de généraliser l'échange de messages électroniques sur les données des envois entre les postes au niveau mondial. L'UPU a récemment modifié sa réglementation et à compter du 1^{er} janvier 2021, les messages ITMATT² seront obligatoires pour tous les

Les Membres de PostEurop sont aussi totalement mobilisés. Des programmes informatiques complets ont été lancés et des discussions techniques sont en cours avec la Commission européenne en vue de définir des dispositions d'application compatibles avec le modèle d'activité postal non intégré.

envois contenant des marchandises. Elle élabore également des programmes de renforcement des compétences et des moyens pour la communauté postale mondiale - en particulier pour les pays en développement.

Afin d'assurer le succès de ces efforts, les **Membres de PostEurop invitent instamment la Commission européenne à :**

- porter **une attention particulière à la cohérence internationale** des différents projets;
- **clarifier le lien entre les dispositions du code des douanes de l'Union rendant obligatoires les échanges de données électroniques et le Règlement général sur la protection des données**, qui tend à limiter ces échanges de données, et partager la clarification avec les autorités nationales de protection des données;
- apporter des **clarifications sur la disponibilité du système informatique** au niveau de l'UE et des États membres;
- explorer la **possibilité de simplifier davantage les formalités douanières** pour faciliter leur mise en œuvre, notamment en ce qui concerne le recouvrement des droits et des taxes.



52 Opérateurs postaux



49 pays et territoires à travers l'Europe



Représentant les Opérateurs postaux européens **depuis 1993**



Soutenir la durabilité

Les Membres de PostEurop s'engagent pour la durabilité environnementale - y compris pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable définis par les Nations Unies.

Nous avons **respecté notre engagement de réduire de 20 % les émissions de CO2 de notre secteur, et ce, six ans plus tôt que prévu.** Nos PDG ont pris l'engagement en 2008 d'y arriver pour 2020 et nous l'avons atteint en 2014 grâce au **système de mesure et de surveillance de l'environnement (EMMS)** mis en place avec le soutien d'International Post Corporation (IPC), un de nos partenaires sectoriel.

La portée du programme est désormais élargie pour inclure la part du transport qui est sous-traitée. Par rapport à 2013, nous visons une **réduction de 20 % des émissions de carbone par objet transporté, lettre ou colis, d'ici à 2025.**

Depuis 2008, grâce au programme EMMS, les émissions de carbone³ ont été réduites de 15 millions de tonnes; les émissions ont été réduites de 29,7%; les participants ont économisé 1,7 milliard d'euros en coûts de carburant et d'électricité. Une amélioration de 1,8% est encore nécessaire pour atteindre notre objectif de maîtrise de nos émissions carbone pour 2020.

Suite à l'adoption de l'Accord de Paris et des Objectifs de développement durable des Nations-Unies (ODD) en 2015, IPC a aidé les Membres de PostEurop et les opérateurs postaux d'autres régions à mener une recherche auprès des parties prenantes afin d'identifier les **ODD les plus pertinents pour le secteur postal au niveau mondial.** Les objectifs retenus sont les suivants:

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Sur la base des sous-objectifs déclinés à partir des objectifs généraux, notre secteur **se concentrera sur ces cinq domaines prioritaires liés aux ODD de l'ONU afin de contribuer à la construction d'un monde meilleur.**

Travail inclusif

Efficacité des ressources

Gestion des déchets et qualité de l'air

Approvisionnement

Atténuation du changement climatique et adaptation

³ Vous trouverez plus d'informations à l'adresse suivante: <https://www.ipc.be/sector-data/sustainability/overview>

POST EUROPE

PostEurop est l'Association professionnelle qui représente les Opérateurs postaux publics européens depuis 1993. Elle compte cinquante-deux Membres répartis dans quarante-neuf pays et territoires et est une Union restreinte officiellement reconnue de l'Union postale universelle (UPU). Les Membres de PostEurop sont désignés par les gouvernements de leur pays en tant qu'opérateurs responsables de la réalisation des obligations découlant des Actes de l'UPU et de leurs obligations en tant que prestataires de services universels au sens de la directive sur les services postaux de l'UE (directive 97/67/CE) et de leurs lois postales nationales.

Suivez-nous sur



Plus d'informations sur
www.posteurop.org